

**U D S I S**  
**Union départementale scolaire et d'intérêt social**  
**des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations**  
**séance du 9 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un et le neuf juin, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b>	<b>Objet :</b>
<b>09/06/21 – 07</b>	<b>Procédure de consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du centre nautique de Saint Cyprien : choix de l'équipe lauréate (phase offre)</b>

**représentants des conseillers généraux :**

**Titulaires présents :** Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET, Madeleine GARCIA-VIDAL.

**Suppléants présents :** Damien BEFFARA.

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Michel MOLY, Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Robert OLIVE.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Alain GOT.

**Suppléants présents :** Pierre BATAILLE, Maya LESNE, Françoise ORTEGA.

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Raymond LEMORT, Josette PUJOL, Daniel PUIGSEGUR, Marc BIANCHINI, Dominique ANDRAULT, Sylvie TORRES, Valérie FRANCO, Georges GUARDIA, Martine PIERA, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Josiane LOURTIL.

**Le Président**

**Rappelle** en liminaire le contenu des délibérations :

- **n° 24/05/18-02 du 24 mai 2018** par laquelle le Comité syndical a approuvé la prise de participation de l'UDSIS au capital de la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement.
- **n° 08/12/20-04 du 08 décembre 2020** donnant mandat à la SPL Pyrénées Orientales aménagement pour le pilotage des études techniques préalables et de la consultation MOE/PI pour le projet de réhabilitation du centre nautique de St Cyprien.

**Précise** le contenu de la procédure et les critères d'attribution :

- La procédure avec négociation a été retenue par le maître d'ouvrage et se déroule en deux phases :
  - La première a pour but de retenir 3 à 5 équipes admises à présenter une offre (phase candidature).
  - La seconde consiste à analyser ces 3 à 5 offres, les classer puis choisir 1 équipe lauréate (phase offre).
- L'équipe candidate doit à minima présenter des compétences en :
  - Architecture
  - Ingénierie structure, fluides (génie électrique, SSI et CVC),VRD
  - Economie de la construction
  - Développement durable / accompagnateur BDO
  - Paysagiste

- Les candidats (en phase candidature) ont été jugés en fonction des critères suivant :
  - La pertinence de la composition d'équipe au regard de ses compétences
  - La garantie professionnelle de chaque membre de l'équipe au regard des compétences techniques et capacités financières
  - Des qualités des références fournies et adéquation de celles-ci avec le projet
  
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 02 avril 2021 et a retenu 3 candidats :
  - l'équipe GARRABE A+Rchitectes (BPA Architecture, OTCE LR, Seri, BPTec, Aubaine, BP Consultant, Serial Acoustique)
  - l'équipe ARCHI CONCEPT (OTCE LR, Energie R BET, BE2T, CRB Environnement)
  - l'équipe COUSY Architectures (Architectures Adrienne Costa, OTCE LR, BE2T, Execo, Inddigo, Sagols Paysagiste)
  
- Les 3 candidats admis à remettre une offre, auront à produire, pour le choix de l'offre, les pièces ci-dessous :
  - o Un projet de marché comprenant :
    - Un cadre d'acte d'engagement (AE) dûment complété pour valoir offre de prix ;
    - Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir ;
    - La décomposition du prix global et forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif) ;
    - L'attestation de visite ;
  - o Une note méthodologique (30 pages maximum) exposant :
    - La compréhension du sujet, la perception des exigences et spécificités du projet, des enjeux ;
    - L'organisation de l'équipe au cours des phases de conception et de travaux. La maîtrise d'ouvrage souhaite connaître le rôle de chacun et les moyens mis en œuvre pour gérer le projet (qui conçoit, qui suit le chantier, répartition des lots, nombre de réunions prévues, planning prévisionnel détaillé ...) ;
    - Les moyens de communication avec la maîtrise d'ouvrage proposés (interlocuteur, moyens de diffusion des comptes-rendus, supports d'échanges avec les élus, avec le personnel pour une bonne appropriation du projet ...) ;
  
- En conformité avec le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
  - o **Note méthodologique (60%)**
    - Compréhension du sujet (20%)
    - Organisation de l'équipe (30%)
    - Modalités de communication (10%)
  - o **Propositions d'honoraires (40%)**
  
- Les exigences minimales que devront respecter les offres sont les suivantes :
  - o Une parfaite tenue des délais d'exécution et d'intervention
  - o Un travail d'organisation et d'optimisation réaliste du planning d'opération (travail en temps masqué ...)

La mission qui sera attribuée aux candidats comprendra :

- les études de diagnostic
- les études d'avant-projet
- les études de projet
- l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux
- la direction de l'exécution des marchés publics de travaux
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors de la réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement
- L'examen de la conformité économique au projet des études d'exécution et leur visa lorsqu'elles ont été faites par un opérateur économique chargé des travaux et les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre.

**Indique** que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 juin 2021 et propose d'attribuer le marché à l'équipe COUSY Architectures (Architectures Adrienne Costa, OTCE LR, BE2T, Execo, Inddigo, Sagols Paysagiste)

**Demande** au Comité syndical d' :

- **approuver** le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant la sélection de l'équipe lauréate
- **Autoriser** le Président à procéder à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et aux différentes mises au point de la procédure dans le cadre de la convention pour le pilotage du projet avec la SPL Pyrénées Orientales Aménagement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

  
**Jean ROQUE**



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

11 JUIN 2021

COURRIER